



Canadian Association of University Teachers  
Association canadienne des professeurs et professeurs d'université

 [www.caut.ca](http://www.caut.ca)  
[acppu@caut.ca](mailto:acppu@caut.ca)

2705, promenade Queensview Drive  
Ottawa (Ontario) K2B 8K2

Tel\Tél. 613-820-2270  
Fax\Télé. 613-820-7244

**TRANSMISE PAR COURRIEL : [Chrystia.Freeland@international.gc.ca](mailto:Chrystia.Freeland@international.gc.ca)**

Le 1<sup>er</sup> juin 2016

L'honorable Chrystia Freeland  
Ministre du Commerce international  
Chambre des communes  
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Madame la Ministre,

En notre qualité d'organisme représentant les intérêts de 68 000 professeurs, bibliothécaires, chercheurs et autres universitaires et membres du personnel, nous tenons à vous faire part de nos inquiétudes entourant les répercussions possibles des négociations de l'Accord sur le commerce des services (ACS) sur la qualité et l'abordabilité de l'éducation au Canada.

L'accord vise à libéraliser davantage le commerce des services et à offrir des garanties juridiquement contraignantes dans des domaines tels que l'octroi de licences, les services financiers, les télécommunications, le commerce électronique, le transport maritime et les services professionnels, qui permettraient aux entreprises et aux investisseurs étrangers d'accéder librement aux marchés des différents pays signataires de l'ACS et qui veilleraient à ce que les gouvernements ne pratiquent aucune discrimination entre les prestataires de services des secteurs public et privé. L'ACS se présente comme un accord exhaustif n'excluant d'emblée aucun secteur des services. Tous les secteurs des services pourraient dès lors être visés par cet accord, y compris les services publics tels que l'éducation et les soins de santé.

Au vu de la vaste portée de l'ACS, les services d'éducation pourraient être régis directement ou indirectement par cet accord. L'éducation demeure l'un des secteurs les moins visés par les accords internationaux sur le commerce des services en raison des préoccupations légitimes relatives au fait que la libéralisation des échanges risquerait de restreindre la capacité des gouvernements à fournir et à réglementer de façon efficace une éducation de qualité. Néanmoins, à l'instar de plusieurs pays, des groupes de pression du secteur privé demandent à ce que des engagements plus importants et plus nombreux soient pris pour ouvrir le secteur de l'éducation aux règles et disciplines des accords commerciaux.

L'inclusion des services d'éducation dans un accord commercial soulève de grandes préoccupations. Les règles commerciales sont juridiquement contraignantes et peuvent avoir pour conséquence un blocage et une intensification des pressions en faveur de la commercialisation et de la privatisation. Par exemple, les règles relatives à l'accès aux marchés peuvent venir restreindre la capacité des pays qui prennent des engagements en matière de services d'éducation à limiter l'entrée sur le marché et à réglementer les activités des écoles et établissements privés et à but lucratif. L'ACS entend garantir une « neutralité concurrentielle » ou des règles uniformes pour les prestataires publics et privés,

impliquant ainsi que les gouvernements ne pourraient dès lors pas favoriser les écoles, collèges et universités publics.

Les accords commerciaux peuvent également nuire à la capacité des autorités à garantir la qualité des services d'éducation proposés. À l'instar d'autres accords, l'ACS vise à promouvoir le libre-échange des services en garantissant des marchés ouverts à tous. Toutefois, en offrant un accès libre au marché à toutes les entreprises d'éducation étrangères, les gouvernements pourraient ouvrir la porte à bon nombre de prestataires de qualité douteuse. Et puis les engagements pris dans le cadre de l'ACS au regard d'autres secteurs des services pourraient également avoir un impact sur l'offre de services d'éducation. Dans de nombreuses régions du monde, les systèmes éducatifs ont souffert de la crise financière mondiale et de la récession qui en a découlé. Or, l'ACS entend libéraliser le secteur des services financiers, et indirectement l'éducation publique, en assouplissant les réglementations destinées à éviter une autre crise.

Durant le prochain cycle des négociations de l'ACS, le gouvernement canadien devrait intervenir pour protéger les services publics et l'éducation en les excluant globalement de cet accord. De plus, étant donné que ces négociations se déroulent dans le secret, le gouvernement devrait tenir les Canadiens informés de l'état d'avancement des négociations et publier des informations à ce sujet.

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, à l'expression de ma haute considération.

Le directeur général,



David Robinson

/mmp